ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LES RUES OSCAR DESMARETZ ET 08 MAI 1945

Arrêté de Police N°72/2026 (ST) du 22 octobre 2026

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société Contrôle et Maintenance,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans les rues Oscar Desmaretz et 08 mai 1945 dans le cadre de la réalisation de travaux de pose de protection cathodique situés rue du 08 mai 1945 et rue Oscar Desmaretz.

ARRETE

Article 1 *Des travaux de pose de protection cathodique situés rue du 08 mai 1945 et rue Oscar Desmaretz seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 16 novembre 2026 pour le compte de GRDF.*

Article 2 *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

Article 3 *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*

Article 4 *La société Contrôle et Maintenance exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

Article 5 *La société Contrôle et Maintenance domiciliée Boulevard de la Côte aux Pigeons 89100 SENS*
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 22 octobre 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr